



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau sur le budget tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 8 décembre 2015 à 15 h à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Séléna Beaumont-Demers, assistant-greffier.

CE-2015-956*

RÈGLEMENT NUMÉRO 783-2015 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLEVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES AUTRES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 783-2015 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour le budget de l'année 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-957*

RÈGLEMENT NUMÉRO 61-25-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2006 DANS LE BUT DE RÉVISER LES TARIFS ÉTABLIS CONCERNANT DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le règlement de tarification numéro 61-2006 adopté le 12 décembre 2006 établit la tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de tarification numéro 61-2006 est modifié annuellement dans le but de réviser les tarifs établis concernant des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 61-25-2015 modifiant le Règlement numéro 61-2006 dans le but de réviser les tarifs établis concernant des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-958*

RÈGLEMENT NUMÉRO 501-36-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 501-2005 DANS LE BUT D'AJUSTER LES TARIFS D'HONORAIRES POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 501-36-2015 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 501-36-2015 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but d'ajuster les tarifs d'honoraires pour l'année 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-959*

RÈGLEMENT NUMÉRO 300-17-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2006 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT D'AUGMENTER L'AMENDE POUR TOUTES INFRACTIONS RELIÉES AU STATIONNEMENT OU À L'IMMOBILISATION D'UN VÉHICULE ROUTIER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 300-17-2015 a été remis aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et ce, en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 300-17-2015 modifiant le Règlement numéro 300-2006 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Gatineau dans le but d'augmenter l'amende pour toutes infractions reliées au stationnement ou à l'immobilisation d'un véhicule routier sur le territoire de la ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-960* ADOPTION DU BUDGET 2016 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À 564 799 000 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2016 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le budget pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2016, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 564 799 000 \$.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-961* ADOPTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le volet Projets de développements du plan d'investissements a été adopté par le conseil le 9 décembre 2014, par sa résolution numéro CM-2014-897;

CONSIDÉRANT QU'un bilan d'avancement des travaux des Projets de développements a été présenté en novembre 2015 dans le cadre du budget 2016 et que les travaux se poursuivent jusqu'en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'investissements, volet Maintien des infrastructures a été préparé sur cinq ans et que son adoption est sur trois ans, comme précisé à l'article 473 de la Loi sur les Cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, le comité des immobilisations et du budget et le conseil ont procédé à l'étude du programme d'investissements, volet Maintien lors de l'étude du budget du 9 au 12 novembre 2015 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le programme d'investissements, Volet Maintien des infrastructures qui fait partie intégrante de la présente résolution, pour un montant total de 346 242 000 \$, de 2016 à 2018 :

L'année 2016 se résume comme suit :

	Exprimé en milliers de dollars
Usines et postes de pompage	29 244 000 \$
Réfection du réseau routier	26 510 000 \$
Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout	17 579 000 \$
Édifices municipaux	8 957 000 \$
Réfection et développement des sentiers récréatifs	5 431 000 \$
Remplacement de véhicules et machinerie	4 598 000 \$
Plan directeur informatique	4 300 000 \$
Plan quadriennal des parcs	3 300 000 \$
Fonds du logement social – Accès-Logis	2 063 000 \$
Programme de rénovation résidentielle	1 200 000 \$
Honoraires et autres travaux	11 935 000 \$
Total	115 117 000 \$

Les sources de financement projetées pour l'année 2016 se résument comme suit :

	Exprimé en milliers de dollars
Règlements d'emprunts	36 883 000 \$
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	15 000 000 \$
Paielements comptants	17 894 000 \$
Taxe sur l'essence	16 004 000 \$
Fonds dédié aux infrastructures	20 000 000 \$
Fonds de roulement	4 400 000 \$
Fonds votés antérieurement	4 936 000 \$
Total	115 117 000 \$

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires aux différents fonds énumérés (paiements comptants, fonds dédié aux infrastructures, fonds de roulement et fonds votés antérieurement) et selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1^{er} janvier 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2015 conditionnel à l'adoption du budget 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-962*

ADOPTION DU BUDGET 2016 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2016 et du programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018 de la Société de transport de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais a adopté son budget et a approuvé son programme triennal d'immobilisations le 29 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, conformément aux articles 116 et 134 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, doit approuver le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver :

- le budget 2016 de la Société de transport de l'Outaouais représentant une quote-part pour la Ville de Gatineau au montant de 57 300 000 \$ sur un budget total de 141 000 000 \$;
- le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2016, 2017 et 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2015 conditionnel à l'adoption du budget 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-963*

ADOPTION DU BUDGET 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a adopté son budget 2016 en date du 18 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a déposé à la Ville de Gatineau son budget pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celui du Programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT QUE ce budget doit être approuvé par la Ville de Gatineau avant d'être acheminé et approuvé par la Société d'habitation du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le budget de l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, comme déposé et prévoyant un déficit d'opérations de 10 283 073 \$ et un déficit pour le Programme de supplément au loyer de 5 649 789 \$.

La contribution de la Ville de Gatineau aux déficits de l'Office municipal d'habitation de Gatineau est évaluée à 1 671 249 \$, soit 1 028 307 \$ pour le déficit d'opérations de l'organisme, 564 979 \$ pour le Programme de supplément au loyer et 77 963 \$ pour le service de référence d'aide au logement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-52100-962 – Office municipal d'habitation.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 décembre 2015 conditionnel à l'adoption du budget 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-964*

AUTORISATION DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2016**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-965*

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE CONSULTATION POUR LE FINANCEMENT DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES POUR LES SECTEURS DÉJÀ CONSTRUITS

CONSIDÉRANT QUE les directions des centres de services, en collaboration avec le Service des infrastructures, proposent une modification de la procédure de consultation pour les demandes concernant de nouvelles infrastructures dans les secteurs déjà construits;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont été présentées dans chaque caucus de secteur et qu'elles ont été approuvées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la nouvelle politique municipale PO-2008-01 concernant la consultation pour le financement de nouvelles infrastructures pour les secteurs déjà construits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif